



MAIRIE DE MAGNY-SUR-TILLE

1 rue de l'Abreuvoir 21 110

Mail : mairie@magny-sur-tille.fr

Tél. 03.80.47.97.07

NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2024

1. Éléments de contexte

À ce jour, la population magnytilloise compte 901 habitants, mais d'autres constructions dans le quartier de la « Croix de Malte » et le bâtiment au centre du village (12 appartements) viendront grossir d'ici 2025 le nombre d'habitants et les effectifs scolaires.

L'école primaire accueille 94 élèves depuis la rentrée 2023, soit une légère augmentation due à l'installation de nouveaux habitants dans le lotissement dit « La Corvée Verte 2 ».

La cantine connaît une augmentation de sa fréquentation avec une cinquantaine d'enfants, idem pour le périscolaire du matin et du soir qui accueille une vingtaine d'enfants.

Les collégiens et lycéens du village profitent des transports DIVIA pour se rendre sur les lieux scolaires à Chevigny st Sauveur.

La commune qui a instauré le concept de village nature avec un urbanisme maîtrisé et adapté continue d'axer ses investissements sur le développement durable et la préservation de la biodiversité.

Pour 2024, est prévu l'aménagement d'une place au centre du village, entre la rivière « La Norges », les écoles, la mairie et l'église. Cette place de convivialité proposera aux habitants un cadre végétalisé apportant fraîcheur en été, favorisant la biodiversité avec la plantation d'arbres, arbustes mellifères, roseraie, fruitiers en palissade, ainsi que l'aménagement d'une noue paysagère et d'un parking arboré.

La commune fait partie de Dijon Métropole et a transféré plusieurs compétences dont la voirie, les transports collectifs, l'eau, les activités économiques et a mutualisé différents services.

Il en ressort, pour 2024, en recettes de fonctionnement, une attribution de compensation (AC) de 19 209 € (21 900 € en 2023) et une dotation de solidarité communautaire (DSC) de 18 825 € (en légère hausse par rapport à 2023).

2. Priorités du budget et situation 2024

L'optimisation des recettes (mais à taux d'imposition inchangés depuis 7 années consécutives) et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré un contexte difficile, doivent permettre de dégager un excédent de fonctionnement 92 000 € pour 2024.

Les projets d'investissements de la commune pour 2024 sont encore importants, notamment l'opération « cœur de village » pour un montant de 229 131 € d'achat de terrain, de 380 600 € de travaux d'aménagement renaturation cœur de ville, de 360 000 € d'achat des murs et travaux d'installation du rez-de-chaussée du bâtiment en construction à destination médicale.

Afin de compenser ces dépenses, la commune a déposé des demandes de subventions auprès du Fonds Vert Renaturation (pour l'aménagement de la place), Fonds Vert Fiches (pour l'achat du terrain), DETR (pour accessibilité PMR de la mairie), DSIL pour les cheminements doux de la place et le Plan Marshall du Conseil Départemental de Côte d'Or.



MAIRIE DE MAGNY-SUR-TILLE

Les subventions d'un montant de 289 186 €, accordées au titre de la rénovation de la salle polyvalente n'ont pas encore été reçues et apparaissent au budget 2024 en recette d'investissement.

À celles-ci, viennent s'ajouter d'autres subventions demandées pour un montant de 37 469 € au titre de l'installation d'équipements sportifs extérieurs et de l'amélioration énergétique de l'école élémentaire.

3. Ressources et charges des sections

Investissement : le montant total des dépenses réelles pour 2024 représente un peu plus de 1 087 000 € TTC. La totalité des recettes prévues s'élève à presque 815 000 € de subventions auxquelles il faut ajouter le montant du FCTVA 2023 pour environ 107 000 €.

Fonctionnement : 648 780 € sont prévues en dépenses contre 423 290 € réalisés en 2023. Cette augmentation est, en partie due à la hausse de l'énergie : électricité, gaz et aux charges de personnel, à la suite de l'entretien des bâtiments communaux et autres imprévus.

Les recettes de fonctionnement augmentent également du fait d'un excédent de fonctionnement 2023 de 383 500 €, par les nombreuses locations de la salle des fêtes, une réservation toujours plus importante des enfants au périscolaire, cantine et centre de loisirs du mercredi, et cette année encore l'augmentation de 3.9 % des bases d'imposition des taxes locales.

L'excédent global de fonctionnement est attendu à fin 2024 à 296 590 € après prise en compte de tous les investissements et dépenses.

4. Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Le montant de la dette emprunts s'élève à 214 730 € début 2024, avec un remboursement annuel de 38 255 € de capital et 1 679 € d'intérêts.

Fin 2024, la capacité de désendettement s'élève à un peu moins de 2 années d'épargne brute.

5. Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition restent inchangés :

- 34.52% pour la taxe foncière sur le bâti
- 26.87% pour la taxe foncière sur le non bâti
- 8.61% pour la taxe d'habitation résidence non principale

6. Effectifs et charges de personnel

Sept agents dont 4 à temps complet et 1 apprentie constituent le personnel employé par la collectivité. Dans le budget 2024, la prévision de charges de personnel augmente de 8.2 % passant de 196 100 € à 212 257 €. Ce montant correspond à 32.71 % des dépenses réelles de fonctionnement.

**Le Maire,
Nicolas Bourny**